

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 592

présenté par

Mme Levavasseur, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. Muller, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Meurin, Mme Menache, M. Meizonnet, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Marchio, M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Lorho, M. Lopez-Liguori, Mme Loir, Mme Lelouis, Mme Lechanteux, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Laporte, M. Jolly, Mme Jaouen, M. Jacobelli, M. Houssin, Mme Hamelet, M. Guitton, M. Guiniot, M. Grenon, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Girard, M. Gillet, Mme Galzy, M. François, M. Falcon, M. Frappé, Mme Engrand, M. Dragon, Mme Dogor-Such, M. Giletti, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Diaz, M. Dessigny et M. de Lépinau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et de leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend intégrer de manière explicite les groupements de collectivités territoriales au sein du Conseil territorial de santé.

Par leurs compétences, les intercommunalités agissent sur un grand nombre de déterminants de santé liées au cadre de vie (logement, nature en ville, pollution de l'air et de l'eau, lutte contre les nuisances sonores), à l'accès aux services publics (mobilité, gestion des déchets...), à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales (politique de la ville, action sociale, fonds d'aide aux jeunes...), ou encore à l'adaptation de l'habitat aux enjeux du vieillissement. De même, elles assument un rôle déterminant en matière de promotion de la santé et de prévention.

C'est pourquoi, il est important de les mentionner explicitement.

Le présent amendement propose donc d'intégrer les groupements de collectivités au conseil territorial de santé.

Cet amendement a été travaillé avec France Urbaine.